N°04 - mai 2004

caro canne

2€

Le magazine des professionnels de la canne

Le point sur les grands travaux
du Conseil Général

Simplification administrative
La déclaration parcellaire

Replantation
Les nouveaux prêts relais



Irrigation
Un espoir pour demain

dossier technique page 13

- Connaître les besoins en eau de la canne à sucre
- Les aides à l'irrigation

> sommaire

3 brèves

4 information

CTICS

5 éditorial

6 di a nou tout

9 portrait

Jean-Louis de Guigné
Installation d'un jeune planteur

11 aménagement

Les grands programmes
d'irrigation de La Réunion

13 cahier technique

Irrigation (1ère partie)

23 point de vue

Jean-Bernard Grondin
Président d'IRRIGOUEST

25 métier

Le technicien replantation

27 pratique

28 équipement

Mise en œuvre
des projets d'irrigation

30 actualité internationale

La mondialisation en panne ?

CARO CANNE N°4 - MAI 2004
REVUE TRIMESTRIELLE DE CANNE PROGRÈS

Directeur de la publication :
Bernard Siegmund - Président de l'ARTAS
Rédaction : ARTAS - Annie Lebot
Conception et réalisation : High-Tech Consultant
Photos : FLA/CEDUS, FLA/Conseil Général, Chambre d'Agriculture
Information et abonnement :
ARTAS c/o CERF - BP 315
40 route Gabriel Macé - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 28 21 29 - Fax : 0262 29 05 07

Imprimerie : NID - Dépôt légal : en cours

Tirage : 6 000 exemplaires

Diffusion : ARDP et Canne Progrès

Prix au numéro : 2 €

Ont participé à ce numéro :
• Chambre d'Agriculture • CIRAD
• CPC • CTICS • Conseil Général
• DAF • Industriels du Sucre •

Canne Progrès à son site internet

Après Caro Canne, les professionnels de la canne et du sucre disposent désormais d'un nouvel outil d'informations techniques avec la mise en ligne du site internet : **www.canne-progres.com**

La campagne sucrière 2004 en Guadeloupe

Les prévisions de tonnages retenues lors de la réunion de la CPCS du 5 février 2004 s'établissaient comme telles :

• Le tonnage total prévu s'élève à 736 900 tonnes récoltées sur 11 463ha (572 309 tonnes en 2003), dont 626 850 tonnes sur 9 688 ha en Guadeloupe «continentale» et 110 050 tonnes sur 1 775 ha à Marie Galante.
• Les distilleries vont consommer 36 000 tonnes de cannes pour produire du rhum agricole et 700 900 tonnes de cannes sont destinées à la production de sucre.

Les tonnages sont en augmentation de 22 % en moyenne entre 2003 et 2004. La progression est due aux bonnes conditions climatiques de la fin 2003, ainsi qu'à l'abondance et à la bonne répartition des pluies. La plus forte progression vient du bassin du nord de Grande Terre avec 33,6 % grâce aux pluies abondantes. La Basse Terre progresse quant à elle de 15,9%, et Marie Galante de 16,8 %.

(source : Chambre d'Agriculture, CTICS, CIRAD)

Produits phyto : formation aux bonnes pratiques agricoles

Pour apprendre à mieux protéger leur santé et leur environnement, les agriculteurs sont informés qu'ils peuvent s'inscrire à une formation gratuite sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires pour la santé et l'environnement, au moyen d'un appareil à dos. C'est le désherbant R-bix (paraquat) qui est utilisé pour illustrer cette formation. Elle est dispensée par des formateurs DOM formés sur le FORMAP/AFPP «usages à dos», adapté aux conditions tropicales. Les agriculteurs recevront à l'issue de leur formation, une attestation de formation, ainsi qu'un doseur, une paire de gants et un poncho de protection.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Christophe Fillon au 0692 86 61 35.

Union SDA/Béghin Say devient Téréos

Fin janvier 2004, le rapprochement entre Union SDA et Béghin Say connaît une étape supplémentaire avec la naissance de Téréos. Cette nouvelle identité visuelle, symbolisant l'union des deux sociétés, fait référence à la dimension internationale du groupe et à la diversité de ses activités.

Cette évolution ne change en rien la situation réunionnaise. Il n'y a aucune répercussion sur les structures juridiques et les marques commerciales réunionnaises sont conservées. Les sociétés Sucrière de La Réunion et Sucrerie de Bois-Rouge sont toujours gérées en partenariat par Téréos et le groupe Quartier-Français.

« Ter » rappelle la vocation du groupe consistant à extraire les richesses de la terre et éos du grec «aube» rappelle l'origine, le nouveau départ. Visuellement, les feuilles symbolisent les céréales, la betterave, la canne et la sphère ciselée évoque, tout à la fois, la terre et la pureté cristalline du sucre.

Tereos

Le plan de modernisation du CTICS se poursuit

Le CTICS (Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre) a pour principale mission la détermination de la teneur en sucre des cannes que les 4 400 planteurs livrent aux deux industriels sucriers de l'île. Il assure ainsi le rôle d'arbitre dans une transaction de 80 millions d'Euros.

Pour mener à bien cette mission, il effectue sur les 15 plate-formes de réception existantes environ 200 000 prélèvements et analyses par campagne sucrière. Ce travail, qui mobilise 14 permanents et 65 saisonniers, nécessite à la fois des laboratoires d'analyse et un matériel important : sondes échantillonneuses, broyeurs, presses, appareils de mesure, etc...

En 1999, le conseil d'administration du CTICS, composé à parité de planteurs de cannes et d'industriels, a décidé le renouvellement de la quasi-totalité de ce matériel. Ce plan de modernisation a été programmé en plusieurs phases.

De 2000 à 2003, neuf sondes horizontales inclinables FAPMO SCS3 ont été installées sur les centres de Bois-Rouge, Beaufonds, Ravine Glissante et Pente-Sassy dans le Nord et l'Est, à Casernes, Grands-Bois, Langevin et Le Gol dans le Sud, et enfin, sur la nouvelle plate-forme des Tamarins, dans l'Ouest.



Broyeur de cannes

Cette première phase de modernisation comprenait également la mise en fonction de 5 broyeurs et la création d'un laboratoire aux Tamarins.

Cette année, le CTICS installe deux nouvelles sondes, à Stella et au Baril, ainsi que 5 broyeurs supplémentaires. En parallèle, les laboratoires de Beaufonds et de Langevin sont en pleine reconstruction.

Il est prévu pour 2005 d'installer une sonde à Savanna, de doter les centres de Pente-Sassy, de Ravine Glissante et de Stella de laboratoires neufs et de remplacer les appareils de mesure. Enfin, les presses font également l'objet d'une profonde remise à niveau.



Sonde horizontale inclinable

Au total, ce plan de modernisation représente un investissement de plus de 4 millions d'Euros, qui a été rendu possible grâce au soutien massif de l'Europe et de l'Etat.
Ces derniers traduisent ainsi leur engagement fort aux côtés des acteurs de la filière canne-sucre de La Réunion.

CTICS : 7, allée de la Forêt - Bd. de La Providence
BP 140 - 97463 Saint-Denis Cedex - Ile de La Réunion
Tél. : 0262 30 33 44 - Fax : 0262 30 30 14
email : ctics@ctics.fr

Le nouveau laboratoire des Tamarins



Donnons une chance à La Réunion qui produit



Bernard Siegmund
Président de l'ARTAS

Alors que se profilent les grands arbitrages qui vont dessiner La Réunion de demain (le futur SAR, décision sur le transfert des eaux d'Est en Ouest, l'affectation des fonds européens dans les programmations de l'après 2007...), il importe de se rappeler que La Réunion doit rester une terre de production.

Imaginer que demain notre île puisse conserver ses équilibres économiques et sociaux en comptant uniquement sur le commerce et les services associés serait une erreur lourde de conséquences.

À l'heure où le mythe de l'économie immatérielle s'effondre et où chacun reconnaît la nécessité de réindustrialiser la France, La Réunion ne doit pas se tromper de route.

Nous avons besoin d'une industrie dynamique, d'une agriculture florissante, d'activités d'exportation.

Bref, nous avons besoin de produire une vraie valeur ajoutée qui ne découle pas simplement du retraitement des transferts publics.

Que La Réunion vive partiellement d'aides nationales et européennes, la Nation et l'Europe sont prêtes à l'accepter puisque nos handicaps structurels nous mettent hors compétition dans de nombreux domaines.

Mais que cette solidarité nationale et européenne nous dispense des efforts indispensables et nous amène vers une dépendance économique totale, voilà qui ne serait pas compris, ni à Paris, ni à Bruxelles.

La Réunion doit produire de la valeur ajoutée échangeable.

C'est à la fois une question de dignité et d'équilibre interne.

De ce point de vue, si on veut inverser la tendance observée ces dernières années, une vigilance sans faille est nécessaire.

Plusieurs entreprises industrielles ont disparu et nos grandes filières agricoles sont menacées par la dérive foncière, la concurrence extérieure et la désorganisation des interprofessions.

Au moment où le monde politique local se renouvelle et où de grands choix s'annoncent, les agriculteurs et tout particulièrement les planteurs de cannes, doivent se mobiliser pour faire valoir les priorités du long terme.

Nous devons clairement exprimer le refus d'une économie exclusivement sociale qui priverait La Réunion de toute perspective d'avenir.

Nous devons rappeler que notre île doit préserver et développer ses capacités de production et, qu'à ce titre, une part raisonnable des ressources en terre et en eau doit rester affectée aux activités productives.

Du nouveau sur les baux emphytéotiques

Vous avez été nombreux à évoquer cette question, et le secrétariat du Comité de Pilotage de la Canne est aujourd'hui en mesure de vous soumettre les faits suivants...

En 1996 sur la Pointe au Sel, puis en 1999 sur l'Antenne IV, Groupe Bourbon a mis à disposition de la SAFER, sous forme de Baux Emphytéotiques Agricoles (durée 25 ans), près de 500 hectares de terres nouvellement irrigables. De nouvelles terres seront disponibles, dès qu'elles pourront être mises en irrigation. L'objectif de Groupe Bourbon était de proposer à des agriculteurs, par l'intermédiaire de la SAFER, ces terres irrigables avec un bail à long terme.
A de nombreuses reprises, des demandes de prorogation de ces baux ont été faites, étant donné que les planteurs installés étaient très souvent de jeunes agriculteurs en début de carrière. Leur crainte était de se retrouver sans leur outil de travail, à l'âge de 45 - 50 ans.

Suite à ces interventions, dont la dernière date du Comité Consultatif de la Canne le 12 février 2004, des contacts ont été engagés avec le Groupe Bourbon.

Ils ont permis de déboucher sur un accord de principe, pour que des avenants aux baux emphytéotiques soient rédigés, indiquant qu'en fin du bail actuel, sous réserve que le planteur concerné cultive son terrain «en bon père de famille», un bail de fermage prenne immédiatement son relais.

Nous espérons vivement que cette décision qui répond à une demande des planteurs renforcera la confiance de tous les acteurs dans l'avenir de la filière.

Le Crédit Agricole relance le financement des replantations

Les partenaires de la filière canne-sucre s'accordent à dire que les planteurs n'ont pas renouvelé de manière satisfaisante leurs souches de cannes ces dernières années.

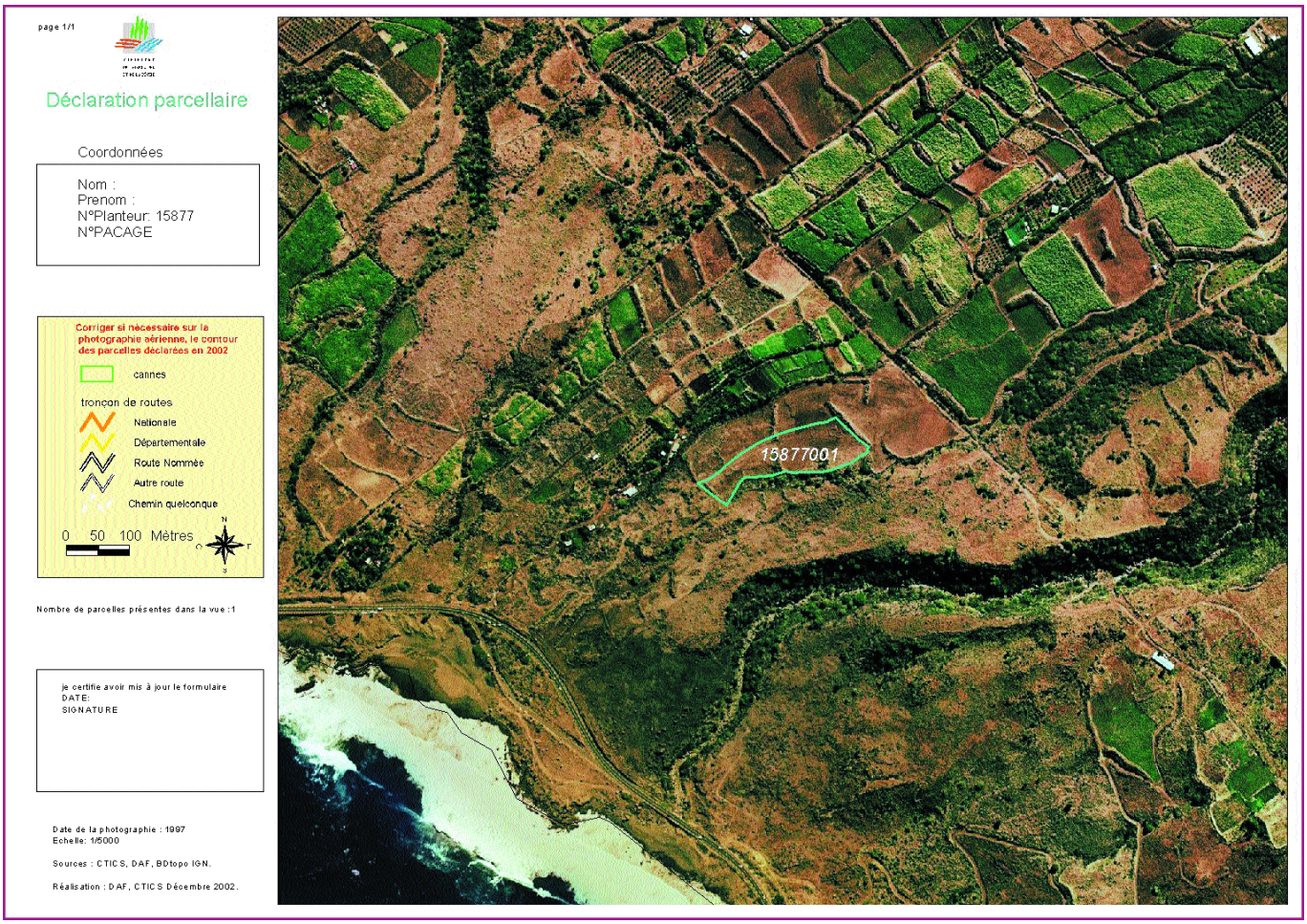


De toute évidence, ce manque de replantation est l'un des facteurs qui explique pourquoi la barre des 2 millions de tonnes de cannes produites n'a pas été franchie lors de la dernière campagne sucrière. Or, il est incontestable qu'une replantation régulière est un investissement pour l'avenir. Elle garantirait un meilleur rendement à l'hectare et donc, un meilleur revenu pour l'agriculteur. Ce dernier consoliderait alors son exploitation.
Afin de faciliter le financement des replantations de cannes, le Crédit Agricole de La Réunion a donc décidé de mettre en place un nouveau type de crédit simplifié, ciblant la majorité des planteurs. Les agriculteurs clients du Crédit Agricole, recevront par courrier avant le début de la prochaine campagne sucrière une proposition de crédit forfaitaire à l'hectare, et ce, après une analyse financière préalable effectuée par leur conseiller :

- d'une part, 2 100 € par hectare à rembourser sur 5 ans pour la replantation elle-même (main d'œuvre + travaux + boutures + amendements Bétel et Suxon).
- et d'autre part, 1 000 € par hectare de court terme relais sur subvention Etat- Région, à rembourser une fois la subvention perçue.

Avec ce courrier, les agriculteurs qui le souhaitent, pourront se rendre dans leur agence pour monter le dossier de financement déjà accordé. Cependant, pour le déblocage des fonds, une attestation d'un technicien replantation sera indispensable. Elle devra constater la préparation effective du terrain à la replantation. Cette démarche réalisée conjointement avec les partenaires de la filière canne permettra de simplifier les procédures de financement des replantations, mais surtout de réduire le délai entre le moment où le planteur commence les travaux, et le moment où celui-ci obtient le financement.
A travers ce nouveau type de financement des replantations, le Crédit Agricole espère faire augmenter significativement le nombre d'hectares replantés lors de la prochaine campagne sucrière et contribuer ainsi à l'augmentation globale de la production de la filière.

Le plan cadastral n’est plus nécessaire


page 1/1

Déclaration parcellaire

Coordonnées

Nom :
Prenom :
N°Planteur: 15877
N°PACAGE

Corriger si nécessaire sur la photographie aérienne, le contour des parcelles déclarées en 2002

cannes

tronçon de routes
Nationale
Départementale
Route Nommée
Autre route
Chemin quelconque

0 50 100 Mètres

Nombre de parcelles présentes dans la vue :1

je certifie avoir mis à jour le formulaire
DATE:
SIGNATURE

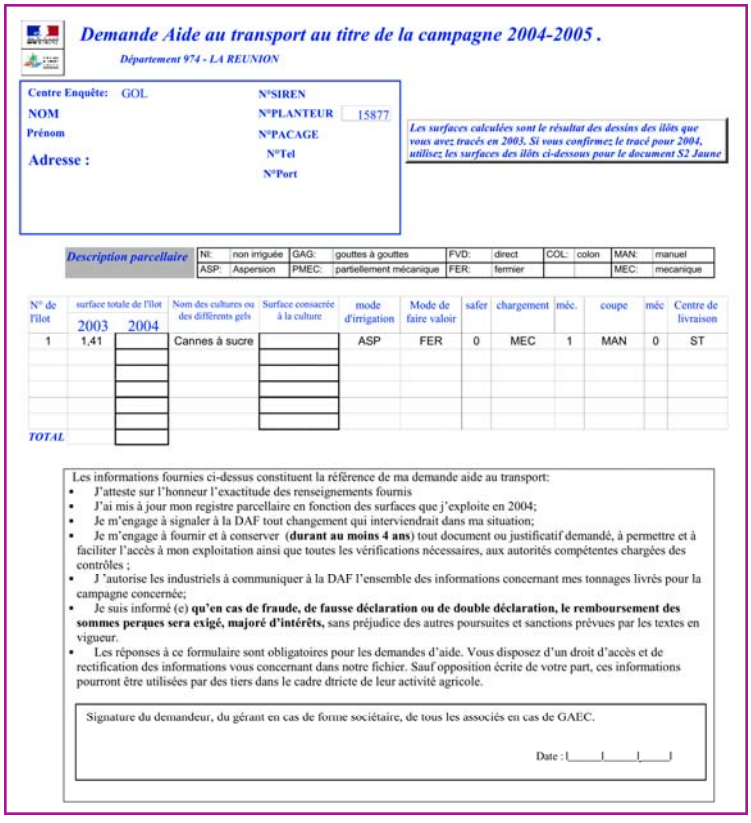
Date de la photographie : 1997
Echelle: 1/5000

Sources : CTICS, DAF, BDtopo IGN.

Réalisation : DAF, CTICS Décembre 2002.

15877001

Vous avez été nombreux à vous plaindre de cette contrainte administrative qui obligeait les planteurs à retirer un extrait cadastral pour certaines demandes de subvention (pour les replantations notamment). Dans un souci de simplification, la DAF vous transmet désormais chaque année un «registre parcellaire graphique» qui remplace le plan cadastral pour toutes vos démarches administratives. Vous pouvez donc vous servir d’une copie de cette photo aérienne, indiquant précisément l’emplacement de vos parcelles, pour établir vos déclarations de surfaces et vos demandes d’aides.


Demande Aide au transport au titre de la campagne 2004-2005 .

Département 974 - LA REUNION

Centre Enquête: GOL
NOM
Prénom
Adresse :

N°SIREN
N°PLANTEUR 15877
N°PACAGE
N°Tel
N°Port

Les surfaces calculées sont le résultat des dessins des îlôts que vous avez tracés en 2003. Si vous confirmez le tracé pour 2004, utilisez les surfaces des îlôts ci-dessous pour le document S2 Jaune

Description parcellaire — NI: non irriguée; ASP: Aspersion; GAG: gouttes à gouttes; PMEC: partiellement mécanique; FVD: direct; FER: fermier; COL: colon; MAN: manuel; MEC: mecanique

N° de l'îlot	surface totale de l'îlot 2003	2004	Nom des cultures ou des différents gels	Surface consacrée à la culture	mode d'irrigation	Mode de faire valoir	safer	chargement	méc.	coupe	méc	Centre de livraison
1	1,41		Cannes à sucre		ASP	FER	0	MEC	1	MAN	0	ST
TOTAL												

Les informations fournies ci-dessus constituent la référence de ma demande aide au transport:

- J’atteste sur l’honneur l’exactitude des renseignements fournis
- J’ai mis à jour mon registre parcellaire en fonction des surfaces que j’exploite en 2004;
- Je m’engage à signaler à la DAF tout changement qui interviendrait dans ma situation;
- Je m’engage à fournir et à conserver **(durant au moins 4 ans)** tout document ou justificatif demandé, à permettre et à faciliter l’accès à mon exploitation ainsi que toutes les vérifications nécessaires, aux autorités compétentes chargées des contrôles ;
- J’autorise les industriels à communiquer à la DAF l’ensemble des informations concernant mes tonnages livrés pour la campagne concernée;
- Je suis informé (e) **qu’en cas de fraude, de fausse déclaration ou de double déclaration, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d’intérêts,** sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.
- Les réponses à ce formulaire sont obligatoires pour les demandes d’aide. Vous disposez d’un droit d’accès et de rectification des informations vous concernant dans notre fichier. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être utilisées par des tiers dans le cadre dtricte de leur activité agricole.

Signature du demandeur, du gérant en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC.

Date : |__|__|__|__|

Le parcours professionnel de Jean-Louis de Guigné

Devenir agriculteur sur l'antenne 4

Jean-Louis de Guigné exploite un peu plus de 10 hectares dans l'Ouest. Sur cette exploitation qui fait partie des terres allouées par la SAFER à de nouveaux agriculteurs, il a vécu l'arrivée de l'eau et le développement de l'irrigation sur l'antenne 4.

En bordure de la Ravine Saint-Gilles, entre 75 et 150 m d'altitude, les champs de Jean-Louis de Guigné dominent l'agglomération de Saint-Gilles. Voilà six ans à peine, ces mêmes champs étaient en friche. Aujourd'hui, 6,5 hectares sont cultivés en canne, 0,2 hectare en verger, 0,8 hectare en prairie de fauche (Surface Agricole Utile).
Lors de la campagne 2003, ils ont donné 761 tonnes de cannes, (soit près de 118 tonnes/ha) contre 661 tonnes en 2002 et 636 tonnes en 2001. Ces résultats en progression constante sont encourageants pour un agriculteur venu à la terre sur le tard. «*En revenant à La Réunion, je suis entré à la station CIRAD des Colimaçons pour l'échantillonnage des sols et c'est de là que j'ai eu envie de m'orienter vers le travail de la terre*». Il suit alors un Brevet Professionnel Agricole et après l'obtention de son diplôme, enchaîne avec un stage irrigation de 100 heures au Centre de Formation Professionnelle Agricole de Piton Saint-Leu. «*J'avais, bien sûr, entendu parler des 35 lots de l'Antenne 4 alloués par la SAFER, et j'ai posé ma candidature. Depuis 1999, j'exploite les 10 hectares que j'ai reçus et sur lesquels seul un épierrage grossier avait été réalisé*», poursuit le jeune agriculteur.



Rien ne prédestinait Jean-Louis de Guigné, 36 ans, marié, deux enfants, à devenir exploitant agricole, producteur de cannes.


Les parcelles situées en zone basse de l'Antenne 4, sont en majorité équipées en goutte à goutte.

Le choix du goutte à goutte

Pour s'installer, le jeune exploitant est passé par l'étape obligée de l'EPI (Étude Prévisionnelle d'Installation), et un stage de 40 heures dispensé par la Chambre d'Agriculture, destinés à aider le jeune agriculteur en phase d'installation. Cette assistance a permis de présenter un dossier suffisamment solide aux différents organismes qui interviennent dans le démarrage d'une exploitation : la banque pour le prêt, la SAPHIR pour l'installation du système d'irrigation, la CUMA pour l'amélioration foncière, ...
Grâce à ces démarches, Jean-Louis de Guigné a pu percevoir 36 000 € (235 000 FF) lors de son installation en tant que Jeune Agriculteur et son système d'irrigation a été subventionné à hauteur de 60 % par le Département et l'Europe.

La CUMA a épierré 3 hectares la première année et le reste la seconde. La SAPHIR a ensuite installé le système d'irrigation sur ses parcelles. Jean-Louis de Guigné a opté pour le goutte-à-goutte car ce système limite les pertes en eau.



Installés par la SAPHIR, les bacs à sable permettent de filtrer l'eau destinée aux champs, lorsqu'elle est sale.

Contrairement à l'irrigation par aspersion, il n'est pas gêné par le vent et permet d'apporter les fertilisants avec l'eau d'irrigation. «*Le principal inconvénient, c'est lorsque le goutteur se bouche, soit parce que des impuretés sont passées dedans, soit à cause des racines de cannes qui pénètrent dans le goutteur. Il faut alors remonter toute la ligne de cannes pour localiser le problème. La seule solution c'est faire de la prévention en envoyant du Califor dans les tuyaux pour éviter l'obstruction par les racines*», explique Jean-Louis de Guigné.

L'irrigation, c'est 9 mois de l'année hors période de coupe et de pluie

Le planteur n'est pas déçu par ce système d'irrigation car son tonnage augmente d'année en année. La volonté de bien faire, des conditions climatiques favorables et surtout une bonne planification des travaux, expliquent selon lui ces résultats. Et de préciser, «*lorsqu'on a fini de couper une parcelle en juillet par exemple, on répare les goutte à goutte, on irrigue en septembre et on désherbe vers le mois de novembre juste avant les grosses pluies d'été*».

Pour la campagne 2004, Jean-Louis de Guigné compte augmenter significativement son tonnage en mettant en canne les 8 000 m^2 qu'il réservait, depuis 1999, à la culture du foin. Il a, en revanche, équipé ce dernier périmètre en aspersion et attend la première récolte pour porter un jugement sur ce système qui peut parfois s'avérer moins coûteux que le goutte-à-goutte.

Replanter et changer les goutteurs dans 2 ans

Comme de nombreux irriguants, Jean-Louis de Guigné est en effet confronté au problème du coût des équipements d'irrigation. Le renouvellement de son système de goutteur représente une charge importante, or celui-ci doit être remplacé tous les sept ans au moment de la replantation. «*J'aurai moins de frais que lors de ma première installation car les tuyaux primaires ne bougent pas, mais maintenant je ne bénéficie plus d'aides*» constate-t-il. C'est donc grâce à un prêt relais consenti par la banque que le planteur compte financer ses travaux. Il lui faudra acheter ses boutures et payer la main d'œuvre supplémentaire. Aujourd'hui, contrairement aux pronostics de la SAFER, Jean-Louis de Guigné estime qu'il lui faut encore deux à trois ans avant de voir le bout du tunnel, mais il ne regrette en rien le choix qu'il a fait voilà cinq ans en s'engageant, avec d'autres dans le projet de mise en valeur de la zone Ouest. La diversification permettrait de mieux s'en sortir, en assurant un revenu d'appoint pendant une partie de l'inter campagne (période creuse) et en offrant une activité tout au long de l'année. Mais le problème des vols est un facteur bloquant.

L'Antenne 4, qu'est-ce que c'est ?

Le périmètre irrigué de l'Ouest qui va bénéficier du transfert de l'eau d'Est en Ouest s'étend sur 7 000 hectares divisés en huit zones ou «antennes», dont la mise en eau va s'étaler sur plusieurs années. L'antenne 4 est la première à être irriguée.

Sur cette antenne, les infrastructures d'irrigation comprennent cinq réserves tampon, des stations de pompage, des canalisations de refoulement et des réservoirs d'extrémités desservant les bornes d'irrigation des agriculteurs. Ces équipements devraient à terme fournir un débit total de 1 066l/s pour l'irrigation de 1 800 hectares. L'Antenne 4 s'étend sur une zone comprise entre la ravine Saint-Gilles et la ravine Trois Bassins. L'arrivée de l'eau sur ce périmètre a été précédée de nombreux aménagements fonciers : défrichage et épierrage de 350 hectares, positionnement d'andains pour lutter contre l'érosion.

Aujourd'hui, les surfaces irriguées représentent 750 hectares répartis chez 150 agriculteurs. La majorité des parcelles irriguées sont équipées en goutte-à-goutte, un procédé plus fréquemment exploité dans les zones de basse altitude.

Les subventions «Irrigation»

Sources de financement
- Union européenne et Conseil Général (Les dossiers sont montés par la Chambre d'Agriculture).

Nature de l'aide
- Aide à l'acquisition de matériels d'irrigation (prise en charge partielle du coût d'achat du matériel d'irrigation).

Taux d'aide
- Couverture totale par asperseurs : taux aides publiques 40 % ; plafond 2 290 € pour < ou = 1ha et 1 980 € pour > 1 ha.
- Couverture intégrale ; taux aides publiques 40 % ; plafond 3 810 € pour < ou = 1ha et > 1 ha.
- Goutte à goutte ; taux aides publiques 60 % ; plafond 6 100 € pour < ou = 1ha et 5.340 € pour > 1 ha.

Bénéficiaires
- Agriculteurs à titre principal, inscrits à l'AMEXA.

Les grands programmes d'irrigation de La Réunion

Œuvrer pour les générations futures

Avec ténacité, le Département de La Réunion conduit depuis près de 30 ans les programmes d'irrigation qui permettent l'accroissement des rendements agricoles.

Inscrits dans les priorités stratégiques de l'Union européenne pour La Réunion, ces grands chantiers continueront de produire leurs effets bénéfiques pendant plusieurs générations.



Prise d'eau de Salazie (Rivière du Mat).

Collectivité de proximité, attentive, de par ses missions traditionnelles, au sort des populations les moins favorisées, le Département de La Réunion s'est toujours fortement impliqué dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de l'île. À ce titre, il a été l'un des principaux artisans du remarquable développement de l'agriculture réunionnaise au cours des trente dernières années.
L'action du Département, co-financée avec des crédits européens, en faveur de l'agriculture s'est traduite notamment par de très importants travaux d'infrastructures dont la réalisation s'est étalée sur plusieurs décennies. Ces infrastructures nouvelles (améliorations foncières, voiries, accès à la ressource en eau) ont modifié, souvent de manière radicale, la rentabilité des exploitations. En particulier, l'accès à l'eau, rêve de tout agriculteur, a constitué un facteur de développement déterminant.
À l'exception du projet d'irrigation du littoral Ouest, cet effort d'investissement à long terme demeure encore assez largement ignoré du grand public.
Pourtant, au fil des années, ces grands travaux ont changé la vie de centaines de familles d'agriculteurs et ont largement modifié le paysage rural réunionnais. Plus encore, ils ont renforcé le potentiel agricole de La Réunion, améliorant ainsi, pour les générations actuelles et futures, les capacités de production d'une île qui lutte depuis toujours pour réduire sa dépendance économique.
A cet égard, il faut rappeler que les grandes infrastructures d'irrigation, qui restent une condition essentielle du développement harmonieux de l'agriculture et du monde rural, doivent être comprises et évaluées dans une perspective historique.

Plus qu'un projet d'aménagement, elles sont l'expression d'un projet de société, d'une volonté qui traverse les siècles et qui pousse les Réunionnais à tout mettre en œuvre pour que La Réunion puisse produire et échanger avec le reste du monde dans une position égale de dignité et de responsabilité.

C'est donc dans le double objectif d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs et d'assumer une grande ambition collective sur le plus long terme, que le Conseil Général s'est investi depuis de nombreuses années et sous des majorités politiques de droite comme de gauche, dans de grands programmes structurants visant à améliorer des capacités de production agricole de La Réunion.

Dans le cadre de ces programmes, plusieurs projets de création de périmètres irrigués ont été menés à bien, d'anciens périmètres devenus obsolètes ont été rénovés, de nouveaux périmètres sont aujourd'hui en cours de réalisation ou en phase d'étude.

Les périmètres irrigués en fonctionnement

Le Bras de la Plaine

Le premier de ces périmètres est celui du Bras de la Plaine, qui puise sa ressource dans la ravine du même nom. Mis en eau au début des années 70, il a une superficie d'environ 4 000 hectares et s'étend sur les communes de Saint-Pierre, Petite-Ile et Saint-Joseph. Dans sa partie basse, la plus sèche (Pierrefonds) il a permis de doubler les rendements en cannes.
Ceux-ci sont passés d'environ 50 tonnes à 100 tonnes de cannes par hectare, parfois plus. Dans d'autres secteurs tels que Bassin Plat, Petite-Ile, Saint-Joseph, ... l'arrivée de l'eau a permis un développement très important des cultures maraîchères et fruitières.

Le Bras de Cilaos

Ce périmètre, mis en eau dans la première moitié des années 80, a une superficie d'environ 3 000 hectares. Il concerne les communes de Saint-Louis, Les Avirons, Etang-Salé et une partie de Saint-Leu.

Grand Fond

Autrefois géré dans le cadre d'une ASA (Association Syndicale Autorisée), ce périmètre a été totalement rénové par le Département au début des années 90. D'une surface de 250 hectares environ, il s'est principalement tourné vers la production fruitière, notamment les mangues, mais aussi le maraîchage.

Les autres ASA

Les ASA Canal Lemarchand, Cambaie et Ravine à Marquet étaient alimentées à partir du Canal Lemarchand créé dans la période 1810-1830, qui puisait l'eau de la Rivière des Galets. Avec les travaux du transfert de l'eau, ces trois ASA ont été intégrées dans le grand périmètre irrigué lié au «transfert des eaux» dès septembre 1999. Elles forment désormais l'Antenne 0 d'une superficie de 500 hectares environ. Cette opération a permis une modernisation du réseau qui se traduit notamment par des économies d'eau.

L'Antenne 4

Il s'agit de l'antenne la plus importante



Galerie Salazie aval (Rivière des Galets)

en surface. Mise eau en septembre 1999, elle est la première à bénéficier des eaux du transfert. Elle a été équipée en totalité entre 0 et 660 mètres d'altitude. Actuellement, 1 800 hectares sont équipés et déjà exploités en irrigué pour environ 40 à 50% de la surface. Ce périmètre est actuellement alimenté à partir des eaux de Mafate. Le captage prévu des eaux d'infiltration issues des ouvrages du transfert de Salazie viendra renforcer et sécuriser l'alimentation de ce premier périmètre à l'horizon mi 2005.
Dans la partie haute qui était déjà cultivée principalement en cannes, l'irrigation a permis de consolider les exploitations existantes en apportant une forte augmentation de la production. Les rendements qui dépassaient rarement les 50 tonnes par hectare ont parfois plus que doublé.
Dans la partie basse, trop sèche pour être cultivée, l'arrivée de l'eau a permis l'installation de planteurs sur près de 500 hectares, sur des exploitations de 7 à 12 hectares.

Rivière des Remparts
Il s'agit d'un nouveau périmètre de 200 hectares, situé à Saint-Joseph entre 0 et 300 mètres d'altitude, qui a été intégré en 2002 au périmètre du Bras de la Plaine. L'alimentation de ce secteur a été rendue possible grâce à l'utilisation combinée des ressources superficielles du périmètre de base et des ressources souterraines de l'îlet Delbon (3 forages équipés).

Les périmètres en cours de réalisation

La conduite maîtresse
2ème tranche (Saline - Saint-Leu)
Afin de pouvoir poursuivre les travaux de mise en eau de nouveaux secteurs, le Département a lancé début 2004 les travaux de prolongement de la conduite maîtresse. D'une longueur de 17 kilomètres, elle permettra d'une part d'alimenter les antennes 5 à 8 et, d'autre part, d'amener l'eau à la limite du Bras de Cilaos, créant de fait une interconnexion entre ces réseaux. L'installation de cette conduite devrait être terminée pour début 2006.

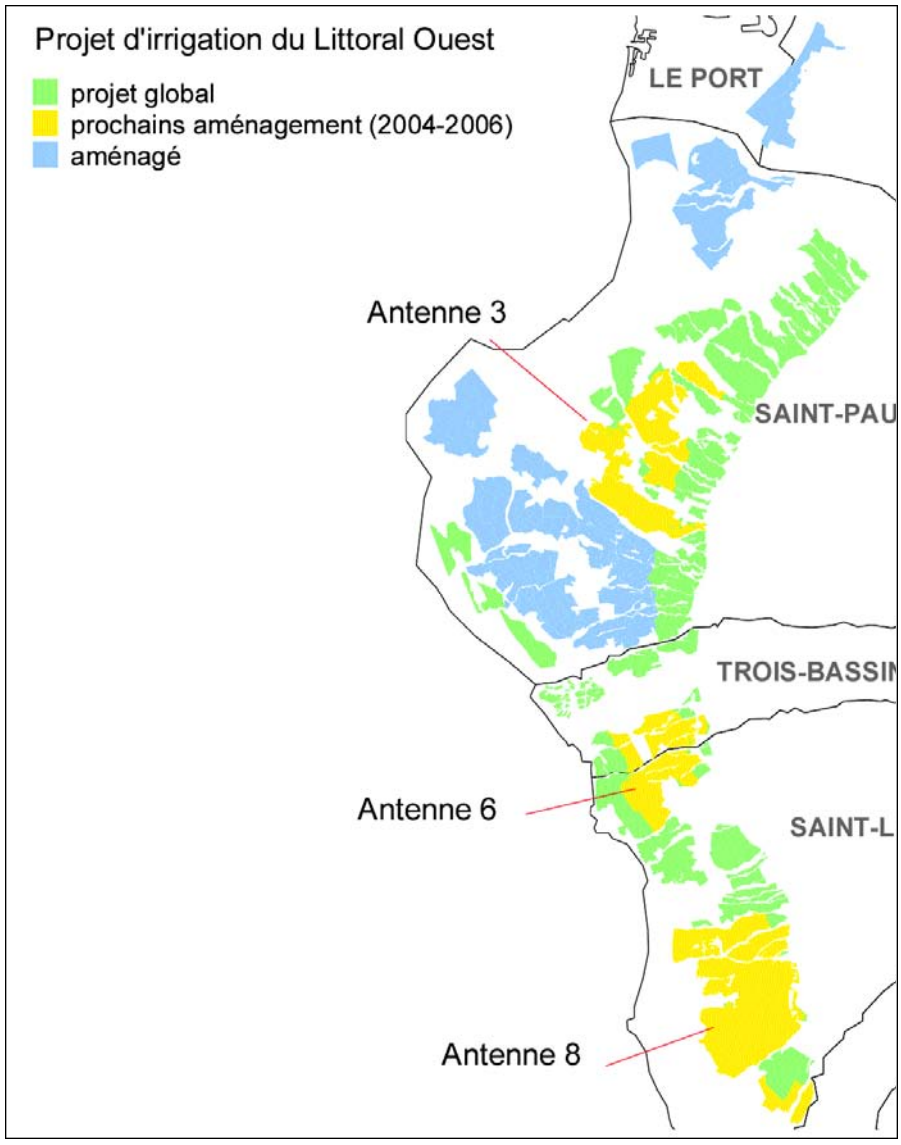
L'interconnexion des réseaux

Cette interconnexion permettra de relier :
- Le périmètre d'irrigation du littoral Ouest à celui du Bras de Cilaos. Il sera opérationnel début 2006.
- Le périmètre du Bras de Cilaos à celui du Bras de la Plaine en 2007.

Elle facilitera l'optimisation de la ressource en eau, prenant en compte aussi bien les eaux de surface que celles des nappes phréatiques. Elle permettra de mieux répondre aux besoins en eau, tant de l'agriculture, que des communes (AEP) et des autres activités. En effet, la ressource et les besoins en eau évoluent de façons différentes au cours de l'année sur chacun des trois périmètres. Il sera donc possible de mieux répartir cette ressource dans les périodes de forte demande et aussi d'économiser les nappes phréatiques, en utilisant en priorité les eaux de surfaces. Cela représente une garantie pour la population (toujours prioritaire) et pour les autres activités.

Une première tranche pour les antennes 8, 6 et 3
Près de 1 500 hectares vont être mis en eau d'ici la fin de 2006. Ceux-ci sont répartis entre 3 antennes, suivant les modalités suivantes :
Ce sont donc 1 460 hectares qui seront

Antennes concernées	Surface totale du périmètre (ha)	Surface équipée en première phase (ha)	Période de mise en eau
Antenne 8	910	650	Début 2006
Antenne 6	700	250	Fin 2006
Antenne 3	930	560	Fin 2006
	2540	1460	



équipés pour recevoir l'irrigation d'ici la fin de 2006. Les parties équipées en priorité sont celles déjà cultivées. Il s'agit de conforter les agriculteurs en place.

La première tranche de Mahavel
Ce périmètre est situé dans la partie haute du Bras de la Plaine. Les travaux commenceront fin 2004 pour se terminer début 2006. La surface concernée par cette première tranche est de 170 hectares.

Les autres antennes liées à l'irrigation du littoral Ouest
Entre 2008 et 2011, et en fonction de l'avancée de la galerie «Salazie amont» reliant l'Est à l'Ouest, les antennes 1,2,5 et 7, seront équipées pour l'irrigation. La deuxième tranche des antennes 8, 6 et 3 sera réalisée à la même époque.

Les travaux envisagés ou à l'étude

Pour permettre le développement de l'agriculture, pour compenser au moins partiellement les pertes de terres agricoles, il est indispensable de mettre en œuvre toutes les solutions permettant d'augmenter la production par hectare.

L'irrigation est l'un de ces éléments essentiels. C'est pourquoi le Conseil Général va mettre à l'étude de nouvelles extensions ou de nouveaux périmètres, répondant à la demande du monde agricole. Des études seront lancées prochainement.

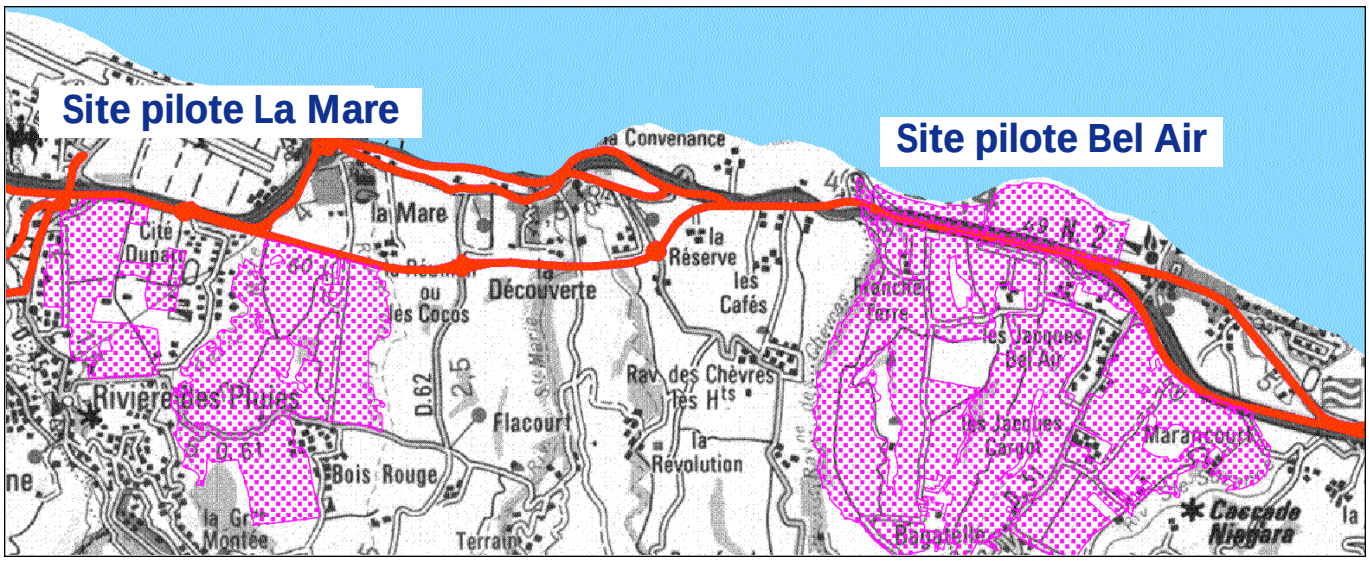
Elles devraient aboutir à l'inscription des travaux correspondants sur le PDR4 (2007-2012).

Extension de la Rivière des Remparts
La surface passerait de 200 hectares à 450 hectares, par la mise en place de 2 forages supplémentaires, en fonction des résultats obtenus sur la 1ère tranche.

Extension de Mahavel
La surface passerait de 170 hectares à 640 hectares.

Transfert Est-Nord
Objectif : recenser toutes les disponibilités en eau entre Sainte-Rose et Saint-Denis et recenser les besoins actuels et prévisibles, que ce soit pour l'agriculture, l'urbain ou les autres activités. Le cahier des charges concernant l'étude est déjà réalisé. La consultation en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité est en cours.

Irrigation du Nord-Est
Dans le cadre du projet de transfert EST-NORD, un projet présenté par l'ASINE[2] devrait faire l'objet d'une étude de faisabilité en 2005. Le cahier des charges sera réalisé mi-2004. Sont concernées les communes de Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.



La carte n'est qu'une esquisse de ce que pourrait être le projet.

Cap La Houssaye
Un pré projet, concernant l'irrigation partielle du Cap La Houssaye est en cours d'examen avec de nombreux partenaires.

Un réseau de retenues collinaires pour les Hauts de l'Ouest

Une étude est en cours, pour la partie haute comprise entre la ravine du Bernica et Saint-Leu pour évaluer les possibilités de captage en ravines et l'installation de retenues collinaires de moyenne capacité (10.000 à 50.000 m3). Le plateau de Sainte-Thérèse pourrait être concerné par un équipement à partir de retenues collinaires.

Création du périmètre de Bassin Martin
Il s'agit d'un potentiel, les études n'ayant pas encore été réalisées.
Tout ce vaste programme de mobilisation de la ressource et de desserte en eau est mis en place avec un souci constant d'économiser cette eau. C'est ainsi que les aides du Conseil Général pour les équipements d'irrigation à la parcelle, favorisent les installations de type «goutte à goutte» et aspersion «intégrale», qui permettent d'utiliser au mieux l'eau disponible[3].

D'autre part, pour bénéficier des aides du Département, les agriculteurs doivent au préalable suivre une formation en irrigation, gage d'une bonne utilisation de l'eau
Enfin, pour prendre en compte l'aspect environnemental, il est important de signaler que les prélèvements d'eau en rivières seront systématiquement ajustés aux besoins. (Lorsque les besoins en eau seront faibles, les prélèvements seront réduits pour ne prendre que ce qui est indispensable)

(2) : Association Syndicale des Irrigant du Nord-Est.
(3) : Un guide recensant les aides départementales en faveur de l'agriculture est disponible auprès du Département.

L'aventure du basculement vue par un homme d'expérience

L'eau reste la clé de l'avenir

Par son expérience personnelle et le rôle qu'il a joué dans diverses associations d'irriguants, Jean-Bernard Grondin est un témoin privilégié de l'évolution de l'agriculture dans l'Ouest. Récemment porté à la présidence d'IRRIGOUEST, il jette un regard optimiste mais sans complaisance sur les grands projets d'irrigation.

Caro canne : Monsieur Grondin, qu'est-ce qu'IRRIGOUEST ?

J.B. Grondin : IRRIGOUEST est un comité de pilotage constitué de différents partenaires (DAF, Conseil Général, associations d'agriculteurs), monté pour suivre la mise en place des diverses antennes du périmètre irrigué de la zone ouest et pour accompagner l'installation des agriculteurs et le développement de l'irrigation. Jusqu'ici, IRRIGOUEST était présidé par un représentant du Conseil Général, mais les partenaires ont souhaité impliquer



Jean-Bernard Grondin est semencier à La Possession.

professionnels dans la conduite du projet. C'est donc en tant qu'élu de la Chambre d'Agriculture que j'ai pris la succession de Bruno Oudard à la présidence de cet organisme.

Caro canne : Vous avez une longue expérience d'irriguant sur l'Ouest... Comment a évolué l'agriculture sur cette zone ?

J.B. Grondin : C'est le jour et la nuit. L'agriculture, et plus particulièrement sur les secteurs irrigués, n'a plus rien à voir avec ce que nous connaissions, il y a vingt

s agriculteurs
. La vie était
t passé dans
agriculteurs
d'irrigation
est présente.
ça n'est plus

eu
cours
out
a pas
été
facile ?

J . B . Grondin : L'irrigation, ça n'est pas simple. Il y a pas mal de nnements au , et beau- agriculteurs rt. Je me suis n lot SAFER, e de Grand On irriguait grâce à un canal à ciel ouvert qui amenait de l'eau depuis la ravine Saint-Gilles. Mais on avait des parcelles trop petites et on s'en sortait difficilement. Il y a avait également des tiraillements au sein de l'ASA (Association Syndicale Autorisée) qui gérait l'irrigation.

Caro canne : Vous avez même cessé d'exploiter à la suite d'un manque d'eau ?

J.B. Grondin : Oui, j'ai dû abandonner provisoirement mon exploitation. Mon intention était de reconstituer ma trésorerie pour recommencer dans de meilleures conditions. C'est ce que j'ai pu faire au début des années 90. J'ai abandonné la canne pour faire de la semence de produits maraîchers, ce qui correspondait aussi à un savoir faire familial, puisque mes parents étaient déjà semenciers à La Possession.

Par ailleurs, les choses se sont améliorées sur le plan de l'irrigation avec la rénovation du réseau de Grand-Fond par le Conseil Général, aux alentours de l'année 1991.

Depuis quelques années j'ai également repris notre exploitation familiale sur l'ASA de Ravine-à-Marquet à la Possession.

Caro canne : Comment ont évolué les techniques d'irrigation ?

J.B. Grondin : Au début, on travaillait vraiment avec les moyens du bord. Mes parents ont commencé par exploiter 5 000 m² en maraîchage sur Piton Saint-Leu. On irriguait avec un tuyau d'arrosage. À Grand-Fond, à l'époque de mon installation, on irriguait «à la raie» : à partir du canal, on creusait des rigoles pour distribuer l'eau dans le champ. Aujourd'hui,



Le paysage de l'Ouest a été profondément modifié par le transfert des eaux d'Est en Ouest.

tout cela est terminé ; on est soit en goutte-à-goutte, soit en aspersion.

Caro canne : Quel système utilisez-vous aujourd'hui ?

J.B. Grondin : En maraîchage, le goutte-à-goutte ne me paraît pas bien adapté ; il y a des risques de vol puisqu'on ne peut pas enterrer les tuyaux et il faut un espace de stockage important lorsqu'on doit les retirer du champ.

Je préfère l'aspersion même si cette technique ne permet pas d'irriguer lorsqu'il y a du vent, ni de diffuser les fertilisants avec l'eau. Je crois qu'avec la micro aspersion, on devrait avoir le meilleur des deux systèmes.

Caro canne : Toutes ces techniques ont-elles été facilement assimilées par les irriguants de l'Ouest ?

J.B. Grondin : Il me semble que, globalement, l'apprentissage des techniques d'irrigation avance.

Il y a encore des problèmes, mais les planteurs apprennent à maîtriser l'eau. Et puis il y a eu un changement de génération, ce qui a facilité la diffusion des techniques.

A mon sens, les problèmes des nouveaux irriguants sont surtout des problèmes financiers.

Caro canne : Pourtant, les investissements d'irrigation sont subventionnés...

J.B. Grondin : Oui, mais ça ne suffit pas. Comme toujours les choses vont moins vite que ce qui est prévu sur le papier. Les rendements s'améliorent, mais cela se fait progressivement et beaucoup de planteurs sont encore à la limite de l'équilibre.

Je crois que malgré les aides, un agriculteur ne peut s'en sortir que s'il a de l'argent où s'il a un soutien familial. Si le jeune agriculteur ne vient pas d'une famille d'agriculteurs et s'il n'a pas de réserve financière, alors c'est très difficile.

Caro canne : Entre les rendements qui doublent chez les uns et les difficultés de trésorerie chez les autres, quel bilan peut-on faire de cette première étape du projet d'irrigation de l'Ouest ?

J.B. Grondin : Il y a encore de nombreuses exploitations en difficulté sur la zone ouest et on sait que ça prendra du temps pour que la situation soit à peu près satisfaisante pour tout le monde. Mais tous les agriculteurs savent que, sans eau, la situation aurait été pire. Sans eau, on ne peut rien faire. L'arrivée de l'eau a rendu possible quantité d'aventures individuelles. Ça a redonné des perspectives à beaucoup de gens, à beaucoup de familles.

Aujourd'hui, on a du mal à imaginer l'Ouest sans l'eau du basculement.

Les techniciens «replantation» ont la charge des récoltes futures

Annie-Claude Boyer aide les planteurs à préparer l'avenir

La replantation est un enjeu à long terme très important pour la filière. Les retards de plantation d'aujourd'hui vont entraîner une baisse des rendements dans les 5 à 10 ans, en raison du vieillissement des souches. C'est la raison pour laquelle, l'Europe, l'État et le Conseil Régional subventionnent en partie l'effort de replantation. Malgré cet encouragement financier, les planteurs semblent aujourd'hui moins nombreux à vouloir investir dans de nouvelles souches.
Annie-Claude Boyer, qui connaît bien les dispositifs d'aides, évoque les raisons qui pourraient expliquer cette désaffection.



Annie-Claude Boyer est technicienne à la Sica Réunion depuis 2002.

Caro Canne : *Quelles sont les aides à la replantation et que doit faire le planteur pour les obtenir ?*

Annie-Claude Boyer : Les agriculteurs sont aidés par deux primes différentes et complémentaires sur justification des travaux et interventions liés à replantation. La prime de base (co-financée par l'Europe et l'Etat)) est plafonnée à 1 143 € (7 500 FF) par hectare pour la replantation manuelle, et 990 € (6 500 FF) pour la replantation mécanique. La prime complémentaire Région (co-financée par l'Europe et la Région) est calculée à hauteur de 50 % du coût HT des engrais de fond dépensés (+ 15 % de frais d'épandage), mais plafonnée à 381 € (2 500 FF) par hectare. Globalement, ces deux aides permettent à l'exploitant d'obtenir jusqu'à 1 524 € (10 000 FF) par hectare pour replanter.
Mais pour bénéficier de ces deux aides, il faut remplir les conditions spécifiques suivantes: avoir fait une analyse de sol, suivre les préconisations du CIRAD quant aux corrections à apporter, et avoir traité les parcelles replantées contre le ver blanc.

Caro Canne : *De quelle façon concrète accompagnez-vous les planteurs dans cette démarche et où s'arrête votre rôle ?*

Annie-Claude Boyer : Nous remplissons ensemble les formulaires de demande d'aide destinés à la DAF et je m'occupe (si nécessaire) de la demande d'aide en améliorations foncières «Bull». Je vais prélever de la terre sur les parcelles avec le demandeur. Ces échantillons sont envoyés au CIRAD pour les analyses de sol. Lorsque le planteur reçoit la préconisation du laboratoire pour la correction des sols, on se voit pour le conseil pratique. Une fois que les plantations ont été faites, je viens constater le résultat, vérifier si la surface réellement plantée correspond exactement à la surface initialement déclarée. Après cette étape, je complète, avec l'appui du demandeur, le dossier d'aide qui doit contenir la copie du «registre parcellaire graphique» (photo aérienne de son parcellaire que chaque agriculteur reçoit chaque année de la DAF), un numéro de planteur, le numéro d'entreprise (qui remplace l'ancien AMEXA).
De plus, les dossiers des nouveaux agriculteurs et de ceux qui viennent de prendre une nouvelle parcelle doivent justifier d'un contrat de bail si l'exploitant est

locataire de la parcelle, ou d'un acte de propriété s'il en est propriétaire, d'une autorisation d'exploiter par la CDOA et d'une attestation de culture de l'AMEXA.
Pour bénéficier des aides à la replantation, tous les dossiers doivent contenir les justificatifs de facture, que ce soit pour l'achat de chaux ou de phosphore pour la correction des sols, et de suxon et de bétel pour le traitement de vers blancs.
L'autre chose importante à signaler, c'est le délai d'instruction des dossiers. Compte tenu de ces différentes contraintes, il est recommandé que la demande soit faite le plus tôt possible, soit au moins quatre mois avant la replantation.
Or je rencontre, assez régulièrement, des personnes qui veulent régler leur affaire au jour pour le jour, ce qui est impossible.

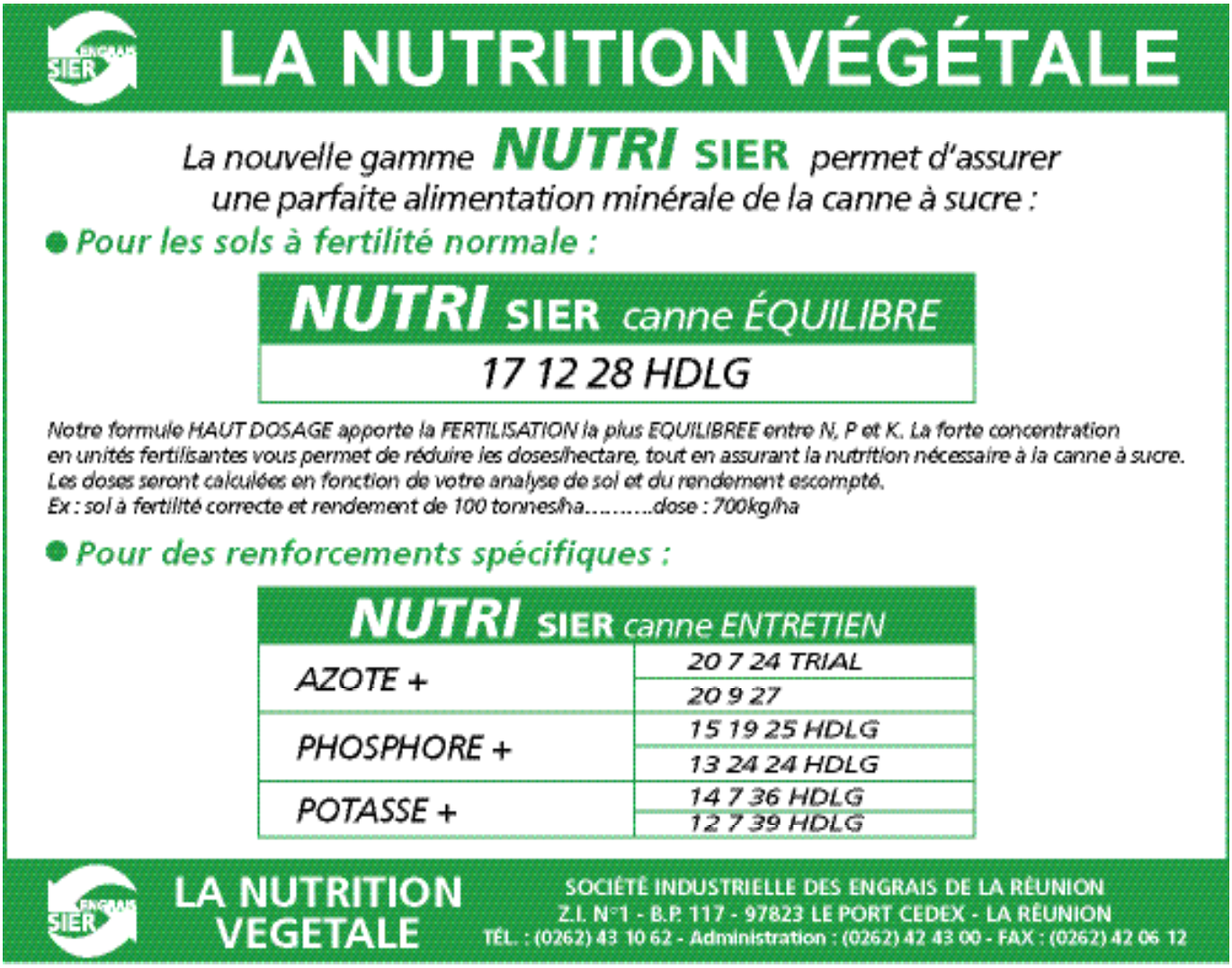
Caro Canne : *Comment ont évolué les demandes de replantation depuis votre prise de poste, au cours du second semestre 2002 ?*

Annie-Claude Boyer : La SCICA Promocanne qui gérait ces dossiers a fermé en juillet 2002, et comme je n'ai pas eu de contact avec mes prédécesseurs, j'ai dû rencontrer progressivement les demandeurs en attente et les nouveaux. Ainsi, j'ai traité 187 dossiers relevant de la zone Est pour la campagne 2003 (de juillet 2002 à fin juin 2003).
J'ai cependant constaté que les exploitants replantent peu ou moins en réduisant les surfaces plantées. Ils n'ont pas les moyens suffisants de se fournir en suxon et en bétel (faute de trésorerie), alors que paradoxalement, c'est en replantant qu'ils peuvent augmenter leurs revenus à terme. D'autres sont découragés par les longueurs administratives de traitement de leur dossier. Et là encore, bien que conscients de l'importance des résultats d'analyse de sols pour le redressement de la fertilité du sol, ils replantent comme ils l'entendent, et se coupent volontairement des subventions.

Les permanences d'Annie-Claude Boyer dans l'Est

- Lundi matin
 local du CTICS à Bois-Rouge
 de 7h30 à 12h00
- Mercredi matin
 à Chambre d'Agriculture
 de Saint-Benoît
 de 7h30 à 12h00
- Jeudi après-midi
 à la CANE de Saint-André
 de 13h30 à 16h30

Pour toute demande de renseignement, la contacter au : 0692 61 29 33



Ou trouver un conseiller technique ?

- Pour vous aider à instruire une demande d'aide pour la replantation ?
- Pour vous donner des conseils techniques en fertilisation, herbicides et lutte contre le ver blanc ?

A La SICA Canne Réunion

Les bureaux

Usine du Gol, Saint-Louis - Rose-Méry Ellaman : (tél : 0262 26 19 05 - fax : 0262 26 13 36)

Les Casernes - Eric Baillif (tél : 0262 25 20 14)

Les permanences

Tous les jours au bureau de la SICA Canne Réunion,
à l'usine du Gol

Et,

Lundi matin :	Espace culturel de la Chaloupe Saint-Leu, CTICS de Bois-Rouge.
Lundi après-midi :	Mairie de Piton Saint-Leu.
Mardi matin :	Mairie du Plate Saint-Leu, Casernes Saint-Pierre, Mairie de Sainte-Rose.
Mercredi matin :	Chambre d'Agriculture de Beaufonds Saint-Benoît
Mercredi après-midi :	Chambre d'Agriculture de Trois-Bassins.
Jeudi matin :	Chambre d'Agriculture de Saint-Gilles-les-Hauts, Casernes Saint-Pierre
Jeudi après-midi :	Magasin de la Cane à Saint-André
Vendredi matin :	Chambre d'Agriculture Beaufonds, Saint-Benoît

Où récupérer le Suxon et le Bétel ?

Auprès des quatre organismes habilités

Pour le Sud
La SICA Canne Réunion au Gol
le lundi et le mercredi matin, de 8h00 à 12h00.
tél : 0262 26 19 05

Pour le Nord-Est
PRO-AGRI à Beaufonds
du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h00 et le samedi matin de 7h30 à 12h. - **tél : 02 62 50 12 48**

Pour l'Est
La CANE, à Ravine Creuse
aux heures d'ouverture du magasin, du lundi au samedi de 7h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30 - **tél : 02 62 58 57 57**

Pour l'Ouest
Gamm Vert à Saint-Paul
du lundi au samedi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Christophe Soucraye - **tél : 0262 45 41 98**

Quelles sont les aides pour la replantation ?

Critères principaux d'éligibilité à l'aide à la surface plantée :

le planteur éligible aux aides d'Etat doit être inscrit à l'AMEXA et être en règle vis à vis du contrôle des structures.
Le forfait s'élève à 990,90 €/ha planté mécaniquement ou 1143,37 €/ha planté manuellement.

La subvention est possible sur la même parcelle après 5 années minimum de mise en valeur avérée.

Aides complémentaire du Conseil Régional aux intrants de fonds (engrais) :

L'aide est calculée à 50% du coût HT des engrais de fonds épandus + 15% pour frais d'épandage. Le plafond est de 381,12 €/ha.

Sources de financement : Europe, Etat et Région.
Les dossiers de demande sont montés par la SICA Canne Réunion.

Mise en œuvre des projets d'irrigation

Quand réussite rime avec rigueur



L'écart de pression entre le distributeur le plus favorisé et le moins favorisé ne doit pas excéder 20%.

En matière d'irrigation, rien ne doit être laissé au hasard. Chaque projet d'irrigation doit reposer sur une connaissance précise du besoin en eau de la culture et sur un choix judicieux du matériel. L'investissement est important et impose un calcul de rentabilité précis. Les explications de Patrick Pariente, du Comité de Pilotage de la Canne.

Caro canne : Comment un agriculteur peut-il savoir s'il a avantage à irriguer ?

P. Pariente : Tout dépend de la localisation de son exploitation, dans certaines régions de l'île, particulièrement dans l'Est, la pluie suffit à répondre aux besoins en eau des cultures. Dans d'autres régions plus sèches, comme l'Ouest du département, où les plantes subissent des périodes plus ou moins longues de déficit et de stress hydriques, l'irrigation peut apporter artificiellement, en complément des pluies, la quantité d'eau dont la culture a besoin pour sa croissance.

L'irrigation doit permettre de maintenir un niveau d'eau suffisant dans ce qu'on appelle la Réserve en Eau Utile (RU) du sol dans laquelle la plante s'alimente.

En zone particulièrement sèche, une irrigation permanente est indispensable. Les deux techniques d'irrigation utilisées à La Réunion, le goutte à goutte et l'aspersion, peuvent alors être envisagées.
Dans des zones plus humides ou d'altitude, une irrigation d'appoint peut suffire à améliorer la production. Dans ce cas, les techniques d'aspersion sont généralement les mieux adaptées. Elles sont cependant sensibles au vent et doivent fonctionner dans des conditions de moyenne à forte pression par opposition au goutte à goutte, système «basse pression», conçu pour des irrigations quotidiennes.

Caro canne : L'irrigation est-elle compliquée à mettre en œuvre ?

P. Pariente : Pour pouvoir irriguer, il faut disposer d'une ressource en eau présentant des caractéristiques compatibles avec le fonctionnement d'un équipement d'irrigation. À La Réunion, la majorité des installations d'irrigation est connectée à des réseaux collectifs sous pression. L'eau est délivrée en continu dans certaines conditions de débit et de pression, à un compteur ou à une borne. Sur les grands périmètres irrigués du département, le volume d'eau fourni est proportionnel à la surface souscrite à l'irrigation.
Dans certains cas, qui ne concernent pas véritablement la culture de canne à sucre, l'irrigation peut être réalisée à partir d'une retenue collinaire : elle peut alors nécessiter la réalisation d'un captage ou d'un forage. Outre le surcoût qu'ils représentent, ces ouvrages demandent une autorisation de l'administration.

Caro canne : Se pose la question du matériel et de son dimensionnement par rapport aux besoins : comment choisir les mieux adaptés ?

P. Pariente : Ce choix complexe devra tenir compte d'un nombre important de critères spécifiques à l'exploitation, que l'agriculteur et son conseiller devront intégrer, parmi ceux-ci, on peut citer :

- Les caractéristiques du sol en termes de capacité de stockage et de perméabilité.
- Les conditions de ressource en eau disponible.
- Le type de culture et leur sens de plantation, le parcellaire et les pentes.
- La disponibilité en main d'œuvre sur l'exploitation, bien que celle-ci puisse être compensée par différentes sortes et niveaux d'automatisme.
- Le niveau de technicité de l'exploitant, surtout si celui-ci s'oriente vers un équipement goutte à goutte, technique beaucoup plus pointue, sensible et fragile.
- Les projets d'aménagement, notamment liés à la mécanisation. Il s'agit de rendre compatible l'irrigation avec ces projets.

Caro canne : Comment déterminer le bon dimensionnement d'un réseau d'irrigation ?

P. Pariente : Le débit délivré doit être calculé pour répondre au besoin en eau de pointe des cultures, sur l'ensemble de l'exploitation. Il est fondamental d'utiliser la totalité du débit disponible à la borne afin d'optimiser la gestion de la main d'eau (ressource disponible) et de limiter l'impact d'une sécheresse ou d'éventuelles coupures d'eau.
Sur un même secteur ou position d'irrigation, il ne doit pas y avoir plus de 20 % de différence de pression entre le distributeur le plus favorisé et celui le moins favorisé.
La taille et l'orientation des secteurs d'irrigation doivent tenir compte du plan de coupe des parcelles : il s'agit d'éviter à tout prix d'avoir sur un même secteur, des cultures d'âges différents, et donc, des besoins en eau différents.
L'idéal, c'est de faire coïncider le secteur d'irrigation et la parcelle cultivée.
De plus, la géométrie et la taille des secteurs d'irrigation doivent être compatibles avec la réalisation de travaux mécanisés, si ces derniers sont envisagés.

Caro canne : Comment savoir s'il est rentable d'irriguer ?

P. Pariente : Il faut savoir que, même subventionné, l'investissement nécessaire à l'équipement d'une exploitation demande souvent un effort financier important sur du moyen ou long terme de la part de l'agriculteur.

Il faut que le gain de production moyen attendu, lié à l'irrigation, soit suffisant, non seulement pour rembourser les coûts d'investissement et de fonctionnement de l'installation, mais aussi assurer une sécurisation et une augmentation des revenus du planteur.
Par exemple, si l'irrigation me coûte en matériel et installation, entretien et fonctionnement, l'équivalent de 27 tonnes de cannes par hectare, mon installation d'irrigation ne sera rentable que si elle me donne une augmentation de tonnage supérieure à 27 tonnes.

Caro canne : Quels sont les accompagnements prévus en matière d'irrigation ?

P. Pariente : Ils vont du conseil simplifié et planifié, appelé conseil à l'ETM, au conseil en temps réel beaucoup plus élaboré de type IRRICANE.

Par ailleurs, les techniciens irrigation de la Chambre d'Agriculture et ceux du CNASEA, pour la partie «retenues collinaires», accompagnent les planteurs désireux d'irriguer leur exploitation, dans toutes leurs démarches. (contacts : voir cahier technique P6).

Le blocage actuel de l'OMC met fin à dix ans d'euphorie libérale

Mondialisation : la fin d'un mythe

Par Bernard Rivière

L'intervention américaine au Moyen Orient a profondément et durablement modifié les équilibres économiques et stratégiques de la planète. Ce qui était vrai hier ne l'est plus aujourd'hui et cela vaut particulièrement pour le processus de libéralisation des échanges qui n'a plus rien d'inéluctable aujourd'hui. Alors que les États se couvrent en multipliant les accords économiques bilatéraux et que l'Amérique devient ouvertement protectionniste, le mythe de la mondialisation libérale s'effondre, ouvrant la voie à une approche plus pragmatique des échanges internationaux.



L'Organisation Mondiale du Commerce est en panne. En dépit des déclarations lénifiantes des principaux protagonistes, les résultats décevants des rencontres d'avril sur l'agriculture confirment le recul des négociations multilatérales, alors que se multiplient les accords bilatéraux ou de blocs à blocs.

Les États-Unis sont aujourd'hui les plus actifs dans la constitution de réseaux d'accords bilatéraux susceptibles de concurrencer le travail de l'OMC.

En dépit de ses initiatives récentes pour relancer le cycle de négociations de Doha, l'Union européenne n'est pas en reste.

Elle aussi développe activement des partenariats économiques privilégiés avec des interlocuteurs traditionnels comme les ACP, mais aussi avec les pays les moins avancés (PMA), l'Inde ou les pays du MERCOSUR (Mercado d'el Sur qui regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay).

À côté des deux poids lourds que sont l'Union européenne et les Etats-Unis, les États membres de l'OMC tentent de défendre leurs positions, en adhérant à des groupements divers représentant des intérêts spécifiques : Groupe de Cairns, G20, G10 ou G33...

Les pays membres de ces différents groupes sont aujourd'hui activement sollicités pour passer des accords bilatéraux.

Ainsi, le MERCOSUR est actuellement courtisé par les États-Unis et l'Europe, chaque puissance voulant l'attirer dans son système d'alliance.

L'Australie à la croisée des chemins

Cette surenchère place certains pays dans des situations difficiles.

Ainsi, l'Australie, chef de file du groupe de Cairns, a signé en février dernier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, accord dans lequel la défense de ses intérêts agricoles passe désormais au second plan pour satisfaire un partenaire américain déterminé à protéger ses agriculteurs.

Cet accord est particulièrement révélateur des tendances actuelles : l'Australie, qui a joué à fond le jeu du libéralisme, se voit aujourd'hui contrainte de mettre en place des aides gouvernementales pour soutenir son industrie sucrière qui est certainement la grande perdante de la nouvelle alliance américaine.

Cette alliance est, à l'évidence, plus politique qu'économique et elle s'intègre dans un projet plus vaste dont on commence seulement à discerner les contours :

celui d'une sorte de Commonwealth Américain regroupant les principaux pays qui partagent la vision stratégique des États-Unis et qui combattent avec eux en Irak.

Nouvelle fracture, nouveaux enjeux

Malgré les démentis de Sydney, il est évident que cet accord de libre-échange avec les États-Unis, qui vise explicitement une intégration à long terme des deux économies, ne sera pas sans conséquences sur les relations de l'Australie avec ses partenaires du groupe de Cairns.

De la même manière, le MERCOSUR, qui semble s'engager aujourd'hui dans un partenariat plus étroit avec l'UE, est soupçonné par ses partenaires du G20 et du groupe de Cairns, d'abandonner une partie des objectifs défendus en commun, face à l'Europe et aux États-Unis.

Au delà de la confusion actuelle, ces deux exemples montrent qu'une ligne de fracture commence à structurer la foire d'empoigne qui s'est installée sur les ruines de Cancun.

Cette ligne de fracture est géopolitique et elle sépare l'Europe et les Etats-Unis.